

**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER
SEANCE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023**

A la séance du 1^{er} Décembre 2023, présidée par M. Bernard REINHEIMER, Maire,
Etaient présents : Mmes et MM. Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, André
HAEBERLE, Olivier MARANZANA, Joseph WITTEMER, Thierry MANGOLD, Jean-
Jacques SPIESER et Michelle ZINDT.

Absents et excusés : M. et Mmes Agnès AUER, Arnaud GRAFF, Marlène BESSEY, Régine
RIEDLINGER et Elodie BALZLI.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : M. Edouard SPENLE, procuration à M. Bernard
REINHEIMER.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
20 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 20 Octobre
2023.

POINT 2 – RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE 2024 - 2033

2.1 Adjudication du lot 1 – 2 regroupé - Agrément des candidats :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a réceptionné aucun dossier de
candidature pour l'adjudication du lot 1 – 2 regroupé prévue le 13 décembre 2023.

Vu les articles L. 429-1 à L. 429-40 du Code de l'Environnement ;

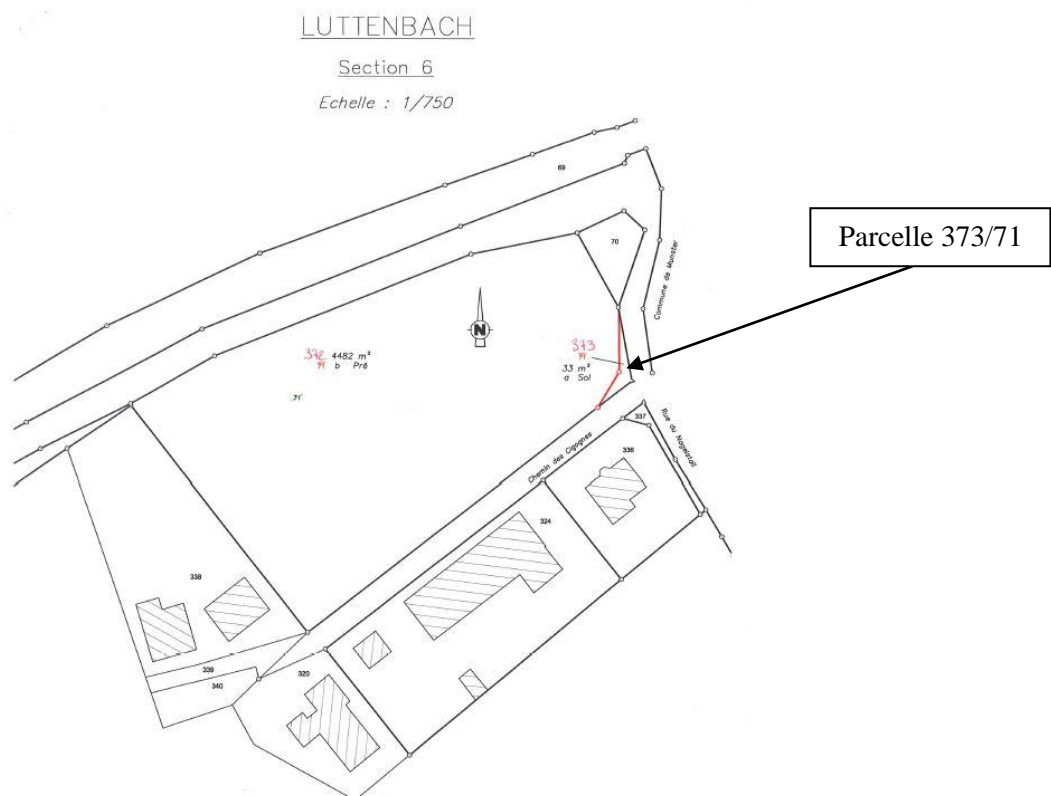
Vu le Cahier des Charges Type des chasses communales du Haut-Rhin pour la période du
2 février 2024 au 1^{er} février 2033 ;

**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

- **DECIDE** de fixer la mise à prix à 17 500,00 € pour la deuxième adjudication,
- **DECIDE** si la seconde adjudication est infructueuse de mandater la Commission de
dévolution de solliciter séance tenante des offres pour attribuer la chasse à l'issue de
l'adjudication.

**POINT 3 – ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION 06 N° 373/71 – CHEMIN
DES CIGOGNES**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de régulariser l'emprise réelle du Chemin des Cigognes
qui empiète sur le terrain appartenant à Mme Marie-Françoise NOEL.



**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité
DECIDE**

- D'acquérir la parcelle section 06 n° 373/71 d'une surface de 33 m² sur la Commune de LUTTENBACH-PRES-MUNSTER propriétés de Mme Marie-Françoise NOEL,
- D'accepter le prix d'acquisition négocié avec la propriétaire, à savoir, 2 000,00 € l'are soit 660,00 €, les frais d'arpentage, les frais de notaire, les droits d'enregistrement sont à la charge de la Commune,
- De charger l'étude de Maître Danièle BINGLER, notaire à Munster, de rédiger l'acte de vente,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte ainsi que tous les documents afférents à cette affaire,
- De dire que la parcelle acquise sera reversée dans le domaine public communal.

POINT 4 – CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC L'ADEV POUR L'INSTALLATION D'UN POINT DE REGROUPEMENT DES ORDURES MENAGERES – CHEMIN DU LEYMEL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention à signer avec l'ADEV pour l'installation du point de regroupement des ordures ménagères - Chemin du Leymel. Ce point avait déjà été soumis au Conseil Municipal en 2016 mais la convention n'avait pas été signée. Il s'agit de régulariser la situation.

L'emplacement retenu pour l'implantation de ce point de regroupement est situé section 08, parcelle 250. Ce terrain appartient à la Ste ADEV Force Hydraulique SAS.

Après discussion avec les propriétaires, la Sté ADEV avait autorisé la Commune à occuper cette parcelle de terrain.

**Après délibération
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité
DECIDE**

- Approuve l'implantation d'un point de regroupement des bacs à ordures sur la parcelle 250, section 08 au Leymel appartenant à la Ste ADEV Force Hydraulique SAS,
- Approuve le projet de convention entre la commune et la Ste ADEV définissant les conditions d'installation d'un point de regroupement pour les bacs à ordures ménagères sur la parcelle section 08 n° 250,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

POINT 5 – TARIFS 2024

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de l'eau facturée aux abonnés. Il précise que le tarif de la part assainissement est désormais fixé par la Communauté de Communes de la Vallée suite au transfert de cette compétence au 1^{er} janvier 2024.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Part communale eau	1,454	1,504	1,554	1,654	1,714	1,798
Part assainissement collectif	1,211	1,211	1,211	1,211	1,351	
Redevance pour pollution de l'eau	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350	0,350
Redevance modernisation réseaux de collecte (assainissement)	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233	0,233
Redevance de prélèvement	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052	0,052
TOTAL	3,300	3,350	3,400	3,500	3,700	
Location compteur/an	6,10 €	6,10 €	6,10 €	18,00 €	18,00 €	18,00 €

Ces tarifs s'appliqueront pour l'eau consommée entre le relevé de fin 2023 et celui de fin 2024.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité
DECIDE**

DE FIXER les tarifs de l'eau facturée aux abonnés tels que décrits dans le tableau ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la Salle Communale à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide de maintenir les tarifs suivants pour la location de la Salle Communale à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Caution	500,00 €
Location 1 jour pour les habitants de Luttenbach	140,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les habitants de Luttenbach	200,00 €
Location 1 jour pour les personnes extérieures	220,00 €
Location 2 jours (week-end) pour les personnes extérieures	300,00 €
Associations et personnes ayant œuvré pour le bien de la Commune 1 jour	60,00 €
Associations et personnes ayant œuvré pour le bien de la Commune 2 jours	90,00 €
Associations : activité hebdomadaire (année scolaire - hors vacances scolaires)	6,00 € / semaine pour 1 h 00
Associations à caractère social	Gratuit mais location uniquement en semaine (pas le week-end)

POINT 6 – FORET

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, fera un bilan des réalisations en janvier 2024.

6.1 - Programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2024 :

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes 2024 élaboré par l'ONF.

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - LUTTENBACH - Année 2024

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE		VOLUME TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT				RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage					Abattage et façonnage		Débardage		
						En règle	À l'entreprise							
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3 (stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(D)	(E)	A-(B+C+D)	
Bois frais		1800		200			2 000	115 400	54 000		24 000		37 400	
Douglas		800					800	80 000		17 600		9 600	32 800	
Feuillus					50	71	50	1 250	1 300	2 000		600	-2 650	
chêne		400					400	22 000	10 400			5 200	6 400	
Sous-Total		3000		200	50	71	3250	198 650	65 700	19 600		39 400	73 850	

COUPES EN VENTE SUR PIED (PREVISIONS)						
PARCELLES	VOLUME TIGES		VOLUME HOUPPIER ET TAILLIS		VOLUME TOTAL	RECETTE NETTE PREVISIONNELLE HT
	Feuillus m3	Résineux m3	Feuillus m3	Résineux m3		
Total						

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)					
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage	39 400	
Salaires + charges ouvriers :		45 944	Honoraires	9 750	
Charges patronales (43 %) :		19 756	Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	3 285	
Total :		65 700	Autres dépenses HT (€)		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :		19 600			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		85 300			
Frais totaux d'exploitation (HT)		137 735	BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)		60 915
TVA sur les frais d'exploitation :		8 607			

Observations : Parcelles à exploiter: 4i, 8i, 19s, 26s, 28s, 33i, 33s

Le Conseil Municipal après délibération, approuve l'état prévisionnel des coupes pour 2024 tel qu'il est présenté.

6.2 – Programme des travaux patrimoniaux 2024 :

Monsieur André HAEBERLE, Adjoint au Maire, présente l'état des travaux patrimoniaux proposé par l'ONF pour 2024.

Les travaux patrimoniaux proposés hors maîtrise d'œuvre s'élèvent à 24 370,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme à hauteur de 17 370,00 € HT, mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

6.3 – Prix du bois de chauffage :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Bois de chauffage façonné :
Hêtre, chêne, châtaignier, feuillus durs : **63,00 € le stère HT**
- Bois de feu toutes longueurs (débardé) :

Hêtre, chêne, châtaignier : **53,00 € le m3 HT**

- Bois feuillu qualité chauffage (rémanents) vendu sur pied :
8,00 à 15,00 € HT le stère selon la difficulté
- Bois feuillu qualité chauffage à terre non débardé :
20,00 € HT le stère
- Menus produits forestiers :
Résineux et feuillus : **10,00 € HT le stère**
Charbonnettes : gratuites

6.4 – Etat d’assiette 2025 :

Coupes de l'aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	15_a	12,38	2025	2025			Amélioration indifférenciée	12,38	53	BF
LUTTENBACH	22_a	10,11	2025	2025			Amélioration indifférenciée	10,11	70	BF

Coupes hors aménagement

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	27_a	11,37		2025		AP-ERR - Erreur / gestion logicielle / ajustement RDF	Amélioration indifférenciée	11,37	50	BF

Coupes proposées en report

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	13_i	11,52	2025	2029		ONF-RE - Retard exploitation	Irrégulière	11,52	80	
LUTTENBACH	17_a	15,41	2024	2026		ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration indifférenciée	15,41	64	
LUTTENBACH	31_i	15,56	2024	2026		ONF-RE - Retard exploitation	Irrégulière	15,56	51	

Coupes proposées en suppression

Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
LUTTENBACH	29_f	3,65	2025	2025	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Régénération indifférenciée	3,65	40	
LUTTENBACH	29_g	4,89	2025	2025	Supp.	ONF-RE - Retard exploitation	Amélioration indifférenciée	4,00	30	

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver l'état d'assiette pour l'année 2025.

POINT 7 – FINANCES – DECISIONS MODIFICATIVES

Pour permettre à la Commune de procéder au remboursement des frais des levés topographiques réalisés sous l'égide de la Communauté de Communes et pour prendre en compte les intérêts réglés pour la ligne de trésorerie, Monsieur le Maire proposera de procéder aux décisions modificatives suivantes :

Budget Général M57 : Décision modificative n° 1 :

2041511	Remb. Groupement frais levés topo	+ 2 000,00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	- 2 000,00 €
66111	Intérêts des emprunts	+ 2 000,00 €
73223	Fonds Départ des DMTO	+ 2 000,00 €

Budget Annexe M49 : Décision modificative n° 1 :

208	Remb. Groupement frais levés topo	+ 8 320,00 €
2315	Installations mat. Immo en cours	- 8 320,00 €

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité,
DECIDE**

D'APPROUVER les décisions modificatives telles que proposées ci-dessus.

POINT 8 – PERSONNEL COMMUNAL : PREVOYANCE – REVISION DES TAUX ET MODIFICATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE**Exposé :**

Le Centre de Gestion a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et concerne au 30 juin 2023, 349 collectivités et 5 397 agents. Cette convention arrive à échéance au 31 décembre 2024.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité**

Article 1 : prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2024 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2023	Taux au 01/01/2024
Incapacité	95 %	0,70 %	0,82 %
Invalidité	95 %	0,37 %	0,44 %
Perte de retraite	95 %	0,54 %	0,62 %
Décès / PTIA	100 %	0,33 %	0,34 %

Article 2 : autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Article 3 : décide de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent (fonctionnaire, agent de droit public, agent de droit privé), à :

- ✓ 900,00 € par an pour les agents souscrivant les garanties « Incapacité temporaire totale de travail, invalidité permanente et perte de retraite suite à invalidité »,
- ✓ 1 200,00 € par an pour les agents ayant souscrit les garanties citées ci-dessus et qui souscrivent l'option « Décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie ».

POINT 9 – AVIS SUR LA COMPOSITION DE LA « CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS »

Monsieur le Maire présente le courrier réceptionné de la Région Grand Est concernant la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

Conformément à l'article L 1111-9-2 du CGCT, cette composition est soumise à une procédure de concertation.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité**

- **Emet** un avis favorable à la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »,
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cet avis à la Région Grand Est.

POINT 10 – DEMANDES D'URBANISME

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Marine GROS pour le terrain section 06 n° 328 et 332 – 7 rue des Moines, appartenant à M. Charles HUMBERT,
- Demande de Certificat d'urbanisme déposée par Maître Danièle BINGLER pour le terrain section 06 n° 237 et 304 – 11 rue du Leh appartenant à Mme Coralie STEINECKER DRIESBACH,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente du terrain section 06 n° 328 et 332 – 7 rue des Moines, par M. Charles HUMBERT à M. et Mme Laurent DE POTTER,
- La Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption dans le cadre de la vente du terrain section 06 n° 237 et 304 – 11 rue du Leh par Mme Coralie STEINECKER DRIESBACH à M. Jérôme SUSS,
- Demande de Permis de Construire déposée par Mme Sylvie SCHNEIDER pour la construction d'un hangar à foin – 11 Chemin du Baechlé,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. et Mme Jean-Claude ROSE pour la réfection de la grange – 10 rue du Froeschwihr,
- Demande de Déclaration Préalable déposée par M. Emmanuel ORSO pour la construction d'un carport – 10 Route du Ried.

POINT 11 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**11.1 Demande de subvention Collège Frédéric Hartmann :**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention pour un voyage scolaire pour l'élève Stella KEMPF en classe de 3^{ème} 2 et domiciliée à LUTTENBACH-PRES-MUNSTER.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
à l'unanimité**

- **Accorde une subvention de 50,00 € au Collège Frédéric Hartmann pour l'élève Stella KEMPF en classe de 3^{ème} 2.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65748.**

11.2 Compte-rendu réunions Maire-Adjoint :

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des réunions Maire-Adjointes qui se déroulent tous les lundis.

11.3 Eclairage public – rue Principale :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les luminaires ont été réglés afin de réduire l'éclairage sur différentes plages horaires.